



Avis relatif aux comptes définitifs de l'ETF pour l'exercice budgétaire 2007

Le conseil de direction prend acte des comptes définitifs de l'ETF pour l'exercice budgétaire 2007. Se fondant sur:

- les observations préliminaires positives de la Cour des comptes et la réponse de la Fondation européenne pour la formation à ces observations;
- la déclaration statutaire de la Directrice et la confiance qu'elle a exprimée concernant les contrôles et le fonctionnement du système de contrôle interne de l'ETF;
- la certification des comptes par le comptable de l'ETF (disponible uniquement en anglais);
- les informations communiquées par le comptable et la directrice de l'ETF au cours de la réunion du conseil de direction de l'ETF tenue le 10 juin 2008;
- les informations détaillées relatives aux résultats de l'ETF et à la gestion du contrôle interne figurant dans le Rapport annuel d'activité 2007 adopté par le conseil de direction, le 10 juin 2008;

Le conseil de direction a obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Le conseil de direction note que, bien que l'ETF ait reçu une subvention principale de 19.700.000 euros de la part de la Commission, le montant du budget disponible total géré en 2007 par l'ETF s'est élevé à 21.053.000 euros.

Le conseil de direction attend le rapport et les observations de l'autorité budgétaire au terme de la procédure de décharge. Le conseil de direction demande à la directrice de la Fondation européenne pour la formation de tenir compte de ces observations et remarques en vue d'accroître encore la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de l'ETF au cours de la prochaine période.

Sur la base des éléments susmentionnés, le conseil de direction rend un avis positif concernant les comptes définitifs pour l'exercice budgétaire 2007.

Le conseil de direction invite la directrice à transmettre les comptes au comptable de la Commission, à la Cour des comptes, au Parlement européen et au Conseil pour le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil de direction de l'ETF et au règlement financier de l'ETF.

Date

Odile Quintin
Présidente
Conseil de direction de l'ETF